

BRAS NORD DE LA KEDGWICK

DESCRIPTION

- Endroit : Bras nord de la rivière Kedgwick
- Type de section : eaux de la Couronne réservées à la pêche ordinaire
- Longueur de la section : 17 kilomètres
- Nombre de fosses désignées : 12
- Largeur de la rivière : 10 à 30 mètres
- Lit de la rivière : gravier, roche, et plaques rocheuses
- Autres renseignements : on peut avoir accès aux fosses à saumon en canot quand le niveau de l'eau est de modéré à élevé. Il est recommandé d'utiliser un canot non motorisé. Les chutes à Falls Pool peuvent être portagées. Veuillez prendre note des rapides à Lady Step et au Devils Elbow. De l'expérience en canotage est conseillée. On peut avoir accès aux trois principales fosses près du camp à partir de pistes pédestres; une piste part du camp et mène à la fosse la plus en aval alors qu'une autre part d'une clairière située à 100 m du camp qui mène à la fosse la plus en amont. On peut faire la pêche à pied dans ces trois fosses quoique la pêche en canot donne de meilleures occasions de lancer la ligne. Une zone de mise à l'eau des canots est située en amont sur le chemin ruisseau Gin et une en aval tout juste après avoir traversé la Belle Kedgwick (100 m après la sortie qui mène au camp).

ACCÈS

NOTE : L'accès à certaine section de pêche pourrait nécessiter l'emploi d'un véhicule à quatre roues motrices.

Itinéraire 1 (de Kedgwick) (La route est indiquée en jaune sur la carte.)

1. Aux approches de Kedgwick, à partir de l'intersection de la Route 17 et de la Route 265, rouler pendant 2,6 km sur la Route 265 jusqu'au carrefour. Tourner à gauche et continuer sur la Route 265.
2. À partir du carrefour de la Route 265, rouler pendant 10 km sur la Route 265 jusqu'au pont Montgomery qui enjambe la Petite rivière Restigouche principale.
3. À partir du pont Montgomery, rouler sur 60 mètres, puis prendre la droite et emprunter le chemin de la Rivière Kedgwick (chemin de terre).
4. Rouler pendant 10,9 km sur le chemin de la Rivière Kedgwick, jusqu'au passage du ruisseau Falls.
5. Après le passage du ruisseau Falls, rouler pendant 2,7 km sur le chemin de la Rivière Kedgwick jusqu'à la prochaine intersection, puis prendre à droite.
6. À partir de l'intersection, rouler pendant 17,3 km sur le chemin de la Rivière Kedgwick, et prendre à gauche à la fourche de Rapids Depot.
7. À partir de la fourche de Rapids Depot, rouler pendant 14,5 km. Prendre à droite à la fourche du chemin du Camp 28.
8. Rouler pendant 3 km sur le chemin du Camp 28, jusqu'au passage du bras sud de la rivière Kedgwick.
9. Après le passage du bras sud de la rivière Kedgwick, rouler pendant 7 km jusqu'à l'intersection du chemin d'accès au pavillon du bras nord de la rivière Kedgwick (soit environ 100 m avant le passage de la rivière Belle Kedgwick). Tourner à droite.
10. Rouler encore 450 m sur le chemin d'accès au pavillon du bras nord de la rivière Kedgwick, jusqu'au camp qui se trouvera à gauche.

OU

Itinéraire 2 (d'Edmundston) (La route est indiquée en vert sur la carte.)

1. À partir de la sortie 16 de la route transcanadienne à Edmundston, tourner à gauche pour prendre la rue Carrier. Rouler jusqu'au feu de circulation au carrefour de la rue Victoria. Tourner à droite et rouler pendant 0,8 km jusqu'au chemin Olivier-Boucher. Tourner à droite.
2. Suivre le chemin Olivier-Boucher pendant 2,2 km et traverser la rivière Iroquois. Continuer pendant encore 10 km jusqu'à une fourche.
3. Là, prendre à droite, rouler pendant 100 m et traverser le pont en acier enjambant la rivière Verte. Rouler pendant 340 m de plus jusqu'à une fourche au Deuxième Sault.
4. Là, prendre à droite. Dépasser la pépinière de la compagnie Fraser. Le chemin asphalté devient alors un chemin de terre. Rouler pendant 19,6 km jusqu'à une fourche formée avec le chemin Gounamitz. Prendre à droite.
5. Sur le chemin Gounamitz, rouler pendant 17,6 km jusqu'à une fourche formée avec le chemin du camp 69, située immédiatement après le pont enjambant l'embranchement nord de la rivière Gounamitz. Prendre à gauche.
6. Sur le chemin du Camp 69, rouler pendant 28,4 km jusqu'à une intersection en T avec le chemin de Rapids Depot. Tourner à gauche.
7. Sur le chemin de Rapids Depot, rouler pendant 1,5 km. Garder la droite à la fourche pour prendre le chemin du Camp 28.

Poursuivre avec le point 8 de l'itinéraire 1 ci-dessus (en provenance de Kedgwick).

REMARQUE : les directions pour atteindre la partie de la section en amont, à partir du camp du bras nord de la rivière Kedgwick (la route est indiquée en brun sur la carte.):

1. Revenir jusqu'au chemin du Camp 28, puis tourner à droite. Rouler pendant 100 m, jusqu'au passage de la rivière Belle Kedgwick.
2. À partir du passage de la rivière Belle Kedgwick, rouler pendant 6,4 km jusqu'à la fourche du chemin du Camp 28. Prendre à droite.
3. À partir de la fourche, rouler pendant 3,4 km jusqu'à l'intersection du chemin du ruisseau Gin, puis tourner à droite sur le chemin du ruisseau Gin.
4. Rouler pendant 2,7 km sur le chemin du ruisseau Gin, jusqu'au bras nord de la rivière Kedgwick.

HÉBERGEMENT

- Camp : peut accueillir quatre (4) personnes
- Lits : deux (2) lits superposés avec matelas
- Eau : pas d'eau courante. **Les pêcheurs doivent apporter leur eau potable.**
- Autres précisions : le pêcheur est responsable d'apporter tout article qui n'a pas été énuméré ci-dessus
- Le bois de chauffage n'est pas fourni. Il est recommandé que seul le bois de chauffage séché au four soit apporté à la section des eaux de la Couronne réservées en raison du risque de propagation d'insectes envahissants et de maladies. Si vous utilisez du bois de chauffage qui n'a pas été séché au four, achetez-le localement (le plus près possible de votre destination), brûlez tout sur place et ne ramenez pas le bois de chauffage restant.
- Chaque pêcheur est responsable de rapporter ses déchets. Il est strictement interdit de laisser des déchets sur les lieux.

RÈGLEMENTS

- Pour obtenir des renseignements courant sur les mesures de conservation du saumon comme les exigences de pêche avec remise à l'eau, veuillez consulter le site Web de Pêches et Océans Canada.
- Les réglementations générales de la pêche au Nouveau-Brunswick sont en vigueur. Consultez le livre *Pêche* pour plus de renseignements.